

Conditions particulières de fourniture d'énergie électrique

1. Entre le client :

Madame Monsieur Société Syndicat Autre

Nom : Prénom :

N° de téléphone : E-mail :

Matricule / N° sécurité sociale :

N° TVA : N° de Registre du Commerce :

et **Electris**, Distribution Publique d'Electricité par Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie s.e.c.s.

2. Date du début de fourniture :

Index de départ:

N° compteur *: N° POD*:

* Ces données figurent sur votre facture d'électricité

3. Adresse du lieu de consommation (lieu du raccordement / compteur) :

Rue : N°

Code postal : Localité :

Pays : N° étage :

N° appartement : N° bloc :

Type : maison appartement studio
 autres

4. Adresse de facturation :

A remplir uniquement si elle est différente de l'adresse du lieu de consommation (indiquée sous point 3)!

Rue : N°

Code postal : Localité :

Pays :

5. Vous êtes : Propriétaire Locataire

Si vous êtes locataire, prière de nous communiquer les données du propriétaire :

Nom : Prénom :

Rue : N° Code postal :

Localité : Pays :

N° de téléphone : E-mail :

6. Changement de fournisseur :

Nom de votre fournisseur actuel: N° de client actuel:

Facultatif : Pour simplifier le changement de fournisseur, prière d'ajouter une copie de votre dernière facture d'électricité.

7a. Souscription à une domiciliation bancaire (SEPA) : Oui

Pour la souscription à une domiciliation bancaire veuillez remplir et signer le formulaire «Domiciliation Européenne / SEPA Direct Debit» en annexe et nous retourner dans les meilleurs délais. Pour les options tarifaires ONLINE et MOVE la souscription à la domiciliation est obligatoire.

7b. Souscription à la facture électronique : Oui Email :

Important d'inscrire l'adresse E-Mail. Pour les options tarifaires ONLINE et MOVE la facturation électronique est obligatoire.

8. Durée du contrat/Résiliation :

Le contrat a une durée indéterminée. Chacune des parties pourra le résilier à tout moment par courrier recommandé ou par fax, moyennant le respect du délai de préavis défini par la loi (celui-ci est de 21 jours à partir du premier jour suivant la date de réception de la résiliation écrite).

Un changement de domicile n'entraîne pas automatiquement la résiliation d'un contrat de fourniture d'électricité. Dans ce cas le contrat de fourniture d'électricité existant reste valable, il est transféré à la nouvelle adresse de domicile, même si l'adresse de facturation ainsi que le POD et le numéro compteur ont changé.

9. Tarif de base pour le point de fourniture :

Tarif Switch Standard:

- Switch | MONO** Tarif résidentiel mono
 Switch | DOUBLE Tarif résidentiel double
 Switch | PRO Tarif professionnel mono
 Switch | PRO DOUBLE Tarif professionnel double
- Tout contrat Switch a une durée indéterminée. Chacune des parties pourra le résilier à tout moment, moyennant le respect du délai de préavis défini par la loi.

Options tarifaires du tarif Standard :

- BLUE** Option « Énergie 100% renouvelable »

L'énergie d'option tarifaire BLUE est produite exclusivement par des barrages hydrauliques certifiés, 100% énergie renouvelable. Si vous souhaitez contribuer à la protection de l'environnement et à la valorisation des ressources renouvelables, choisissez l'option BLUE pour €Ct 0,35 de plus par kWh. La combinaison de l'option BLUE avec Switch MONO, DOUBLE, PRO et les options tarifaires FIX et ONLINE est possible.

- FIX** Option « Garantie des prix »

L'option FIX est une option tarifaire du contrat d'électricité standard. Les prix sont garantis jusqu'au 31.12.2019 inclus. En contrepartie le client s'abstient de son droit de résiliation pendant la période de fixation des prix. Passé la date du 31.12.19, le client peut choisir de nouveau l'option tarifaire FIX, ou toute autre option tarifaire. Sauf avis contraire du client, le contrat est reconduit au tarif Switch Standard alors en vigueur, à durée indéterminée, et résiliable avec le préavis légal. L'option tarifaire FIX est disponible pour tout tarif standard. Elle peut être combinée avec l'option BLUE.

- ONLINE** Option « Prix plus avantageux »

L'option ONLINE est une option tarifaire du contrat d'électricité standard exclusivement éligible sur notre site internet www.electris.lu. Le prix est garanti jusqu'à la fin de l'année de la signature des présentes conditions particulières. Passé la date du 31.12. de l'année concernée, le client peut choisir de nouveau l'option tarifaire ONLINE, ou toute autre option tarifaire. Sauf avis contraire du client, le contrat est reconduit au tarif Switch Standard alors en vigueur, à durée indéterminée, et résiliable avec le préavis légal. La souscription à la domiciliation bancaire et la facturation électronique sont obligatoires. L'option tarifaire ONLINE est disponible pour tout tarif standard. Elle peut être combinée avec l'option BLUE.

- MOVE** Option « Électromobilité »

L'option parfaite pour les détenteurs d'une voiture électrique. 100% énergie renouvelable, certifiée hydroélectrique. Le client accepte de souscrire une domiciliation bancaire et la facturation électronique.

Tous les tarifs actuellement en vigueur sont publiés sur notre site internet www.electris.lu, respectivement peuvent être demandés au tél. 80028032

10. Procuration : Par la présente, le/la soussigné(e) autorise Electriss en son nom et pour son compte :

- 1) A résilier ses conditions particulières de fourniture d'électricité existantes auprès de son fournisseur actuel (lors d'un changement de fournisseur).
- 2) A demander au gestionnaire du réseau de distribution concerné les données et les informations à caractère personnel et en relation avec le point de fourniture concerné et à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant la fourniture d'électricité courant par Electriss.

Le/La soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des tarifs Electriss, des conditions générales de fourniture d'électricité, des conditions particulières de fourniture d'électricité et des conditions générales d'utilisation du réseau concerné. Les dites conditions font partie intégrante du présent document et le client les accepte sans réserve. Le Client donne son accord pour l'utilisation de ses données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des présentes conditions particulières de fourniture d'électricité (y inclus à des fins de gestion, marketing et facturation ou encore pour transmission au gestionnaire de réseau), et pour bénéficier de toutes les promotions commerciales d'Electriss, étant entendu que seul Electriss conserve les données personnelles, et effectue lui-même la communication des promotions commerciales.

11. Dispositions seulement applicables aux contrats conclus à distance ou hors établissement avec des clients consommateurs (clients privés) :

Droit de rétractation :

Vous (client consommateur) avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat de fourniture d'énergie. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par courriel à info@electris.lu ou par lettre à notre adresse postale, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. Si vous avez demandé de commencer la fourniture d'énergie pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce que vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Effets de la rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, celui-ci se terminera à la date de la réception de la rétractation.

Demande de fourniture pendant le délai de rétractation :

Le soussigné confirme par la présente d'avoir demandé le commencement de la fourniture à la date de début de fourniture souhaitée indiquée dans l'alinéa (2), cette date pouvant le cas échéant se situer pendant le délai de rétractation mentionné ci-dessus.

Remarque : (uniquement pour les clients n'ayant pas des conditions particulières valables)

L'article 4 de la loi du 1er août 2007, modifié par la loi du 7 août 2012, prévoit que tout client final qui n'a pas signé de contrat de fourniture, est fourni par un fournisseur par défaut. Dans le souci de vous garantir la fourniture d'électricité aux meilleures conditions tarifaires, nous vous invitons vivement à retourner ledit contrat dans un délai de 15 jours. Au cas où le client ne retourne pas ledit contrat dans le délai de quinze jours, et ne choisit aucun fournisseur, conformément aux articles 3 et 4 de la loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et modifié par la loi du 7 août 2012, il sera fourni aux conditions d'une fourniture par défaut, puis d'une fourniture dite «du dernier recours».

Date :

Signature client (lu et approuvé) :

Signature Electriss :

Martin Wienands, Chef de Service Electriss

Nous vous prions de bien vouloir compléter et/ou rectifier les données reprises sur ce document et de le retourner dûment signé et daté. Merci d'avance.